

Conseils pour l'évaluation des élèves à Besoins Educatifs Particuliers :

Pourquoi proposer des adaptations pour l'évaluation des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers ?

Les troubles du langage oral ou écrit, les dyspraxies et handicap moteurs, les déficits attentionnels, les déficiences visuelles et auditives ... perturbent de manière importante les apprentissages. L'élève qui en est porteur a généralement une efficacité intellectuelle normale. Il a néanmoins besoin d'un enseignement adapté pour avoir accès à une scolarité réussie. De nombreux guides proposent des **aménagements pédagogiques** permettant de pallier les difficultés inhérentes aux troubles des apprentissages.

➔ Voir en particulier les **aménagements pédagogiques individualisés pour les troubles du langage écrit et les dyspraxies** ainsi que **les guides nationaux pour scolariser les élèves porteurs de handicaps moteurs, visuels ou auditifs** sur l'Espace ASH 67.

Ces aménagements individualisés sont nécessaires durant les apprentissages mais également en **situation d'évaluation**. Par exemple, si l'on évalue les compétences d'un élève dyslexique à l'écrit, ses performances seront toujours le reflet de son trouble, quel que soit le domaine évalué. En compréhension de texte, résolution de problèmes, histoire, géographie ... les résultats témoigneront des difficultés de l'élève à prélever des informations par la lecture et à manifester ses compétences à l'écrit. Pour un élève dyspraxique évalué à l'écrit, les résultats témoigneront plus de sa lenteur ou de sa maladresse pour écrire que de ce qu'il saura dans le domaine considéré. D'où la pratique de plus en plus courante d'évaluer à l'oral, d'adapter les supports, de donner du temps supplémentaire ... pas seulement pour les examens mais aussi en classe. Il est nécessaire de :

- prendre en compte la situation d'évaluation de la compétence visée
- compenser les limitations d'activité de l'élève.

➔ Voir aussi sur ce point les **évaluations nationales adaptées**.

Cette pratique de l'évaluation adaptée présente d'importants avantages. Elle permet de révéler les compétences de l'élève qui sans cela resteraient dissimulées. Pour l'enseignant comme pour l'élève ou sa famille, c'est valorisant et constructif. Néanmoins, *faire comme s'il n'y avait pas de trouble* est une autre inexactitude. L'information donnée par le livret scolaire est tronquée si l'on peut penser que l'élève maîtrise la compétence sans adaptation.

L'objectif de ce livret scolaire est d'informer au plus juste sur les compétences de l'élève en proposant pour chaque item le segment de la tâche qui est réalisé par l'élève et le segment aidé.

Exemples :

X (*qui est dyslexique ou dyspraxique*) est capable de :

- copier sans erreur un texte de quinze lignes en lui donnant une présentation adaptée (*segment de la tâche maîtrisé par l'élève*)
- avec l'aide d'un traitement de texte (*segment aidé*).

Y (*qui est dysphasique*) est capable :

- d'exprimer des sentiments (*segment de la tâche maîtrisé par l'élève*)

- avec l'aide de pictogrammes représentant des expressions du visage (*segment aidé*).

Principes d'utilisation du livret et des adaptations :

Le livret scolaire est utilisable pour l'ensemble de la classe.

En effet, les élèves porteurs de troubles des apprentissages, de déficience motrice, visuelle ou auditive ont généralement une efficacité intellectuelle normale qui leur permet d'être évalués sur les mêmes compétences que les autres élèves, à condition que des adaptations soient réalisées pour la passation des épreuves.

Le livret scolaire ne répond pas aux situations où les compétences de l'élève à besoins spécifiques sont situées dans un palier ou un cycle différent de celles de sa classe de référence (certaines situations de déficience intellectuelle, de troubles envahissants du développement, de handicap psychique ...).

Les adaptations sont réservées aux élèves dont le trouble est diagnostiqué ou qui bénéficient d'une reconnaissance de handicap.

Elles pourraient bénéficier également à certains élèves primo arrivants ou en grande difficulté d'apprentissage, sous certaines conditions.

Qui peut bénéficier des adaptations ?	Sous quelles conditions ?
Les élèves en situation de handicap	Elève bénéficiant d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
Les élèves porteurs de troubles des apprentissages	Elèves dont le trouble a été diagnostiqué par le Centre référent ou qui font l'objet d'un avis favorable du médecin scolaire
Les élèves primo arrivants	Selon les instructions de l'IEN de la circonscription
Les élèves en grande difficulté scolaire	

Le livret scolaire est différencié entre cycle 2 et cycle 3 mais pas selon le type de trouble ou de déficience. La liste d'adaptations proposées concerne donc toutes ces situations mais les adaptations sont classées par besoin.

Ce choix tient compte de la notion d'élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) et permet de partir des besoins observés chez l'élève en situation scolaire, à concilier avec le diagnostic. En effet, des adaptations spécifiques à un type de trouble ne permettent pas de répondre aux besoins d'un élève réel : les troubles sont souvent associés et même pour un trouble donné, les manifestations peuvent être diverses.

La liste d'adaptations proposées pour renseigner le livret scolaire sert également à concevoir les situations d'évaluation et à préciser leur notation.

Pour les situations d'apprentissage, il vaut mieux se reporter aux propositions d'aménagements pédagogiques individualisés, qui sont plus adaptées et diversifiées.

*Pour déterminer les adaptations à mettre en œuvre, il est nécessaire de connaître les répercussions des troubles ou déficiences dont l'élève est porteur, en situation scolaire. Cela sera notamment possible en observant l'élève au travail, en demandant conseil aux spécialistes qui suivent l'élève et à ses parents et en appliquant le *Projet Personnalisé de Scolarisation* (pour les élèves qui en disposent).*

[Liste d'adaptations classées par type :](#)

Conseils préalables :

Ne pas évaluer ce qui n'est pas l'objet d'apprentissage. Exemples : l'orthographe en histoire ou même en production d'écrit, les tables en technique opératoire ...

Évaluer des compétences précises de façon à valoriser les réussites. Dédoubler si besoin les items du type : connaît les doubles et les moitiés. Des lignes libres sont prévues pour cet usage.

Les adaptations listées sont des exemples, à utiliser seulement si besoin. Elles ne sont pas limitatives, vous pouvez avoir des idées supplémentaires !

L'onglet BEP du logiciel permet à l'enseignant qui le désire de préciser les adaptations utilisées :

Par exemple en face de **Support**, on peut ajouter : **agrandi, surlignage fluo, police comic taille 14 ...** Ces précisions apparaîtront dans un cadre en bas du livret et pourront ainsi mieux informer les parents ou un enseignant ultérieur.

Adaptations du support :

Couleurs :

- Utiliser des couleurs pour mieux identifier les syllabes, les mots, les lignes, les chiffres (CDU) par exemple en surlignant avec des feutres fluos.
- Insérer le document dans une pochette plastique transparente de couleur pour améliorer le contraste (essayer plusieurs couleurs avec l'élève).
- Utiliser pour écrire une couleur que l'élève voit bien (sur papier ou au tableau)
- Utiliser un fond qui améliore la visibilité

Agrandissement :

- Utiliser un cahier à lignes agrandies et simplifiées (non Seyes)
- Agrandir la taille des caractères, les interlignes, les espaces.

Police : Utiliser une police adaptée choisie avec l'élève : comic, arial, century gothic et proposer des textes dactylographiés.

Présentation :

- Présenter le support ou les exercices d'une manière identique à la phase d'apprentissage (pour faciliter le repérage, alléger l'effort cognitif ...)
- Simplifier le support : un exercice par feuille. Permettre la réponse par QCM.
- Marquer sur la feuille le début du texte, le sens de la lecture ...
- Utiliser des étiquettes à manipuler et à choisir.

Accès au support :

- Aide à l'exploration du support préalable à l'évaluation
- Proposer des évaluations en relief ou en braille

Adaptations du temps :

Donner du temps supplémentaire,
Diviser le travail en plusieurs fois
Laisser du temps pour comprendre ou préparer un message ...

Adaptation de la quantité :

Diminuer la longueur de l'exercice (exemple : moins de phrases)
Cibler la difficulté (exemple : accord du pluriel en dictée, dictée à trous),
Accepter des réponses courtes (mot ou abréviation) ...

Adaptation du mode de communication :

Message émis par l'élève :	Message reçu par l'élève :
Lui reformuler sa production sous son contrôle	Lecture du texte par un tiers
Lui proposer plusieurs mots pour la réponse orale qu'il pourra choisir comme pour un QCM.	Adapter la complexité des textes à l'oral comme à l'écrit, simplifier le vocabulaire et la syntaxe
Lui permettre de gestuer, mimer, dessiner, répondre par un exemple ou par un mot	Reformuler ou doubler les consignes par mots, par gestes, avec des pictogrammes ...
Permettre l'utilisation d'un logiciel de synthèse vocale	Donner une seule consigne à la fois ou la décomposer
Lui commencer les mots ou les phrases	Accompagner les consignes d'un exemple, en montrant individuellement si besoin.
Lui proposer des pictogrammes, des photographies, des étiquettes ...	Dissocier dans le temps l'observation du support et la passation de la consigne si celle-ci demande une attention visuelle
Laisser à l'élève un temps pour préparer son message.	Laisser à l'élève un temps pour comprendre le message.
	Vérifier la compréhension du vocabulaire avant de donner le message
	Compléter le message écrit par un message oral et réciproquement
	Utiliser l'aide d'un traducteur (élèves malentendants)

Adaptation du mode de transcription :

Permettre la réponse :

- par dictée à l'adulte
- par QCM,
- en surlignant ou entourant la réponse (dans le texte ou à la place d'utiliser > ou <),

Accepter une description à l'oral de ce qu'il faut faire (en géométrie, pour poser des opérations ...),

Permettre de numéroter pour mettre en ordre (alphabétique ou grandeur...)

Permettre l'utilisation d'un logiciel de synthèse vocale, d'un traitement de texte, d'un logiciel de géométrie, d'une bande déroulante, de lettres magnétiques, d'étiquettes, d'outils d'aide au tracé ...

Adaptation par la fourniture d'outils d'aide :

Donner un lexique pour permettre la compréhension du texte ou une liste de vocabulaire spécifique à une matière.

Fournir un référentiel d'aide personnalisé : règles, méthodes, schémas, correspondances phonographiques, suite numérique, tables, cadre pour poser les opérations ...

Fournir une aide visuelle pour pallier les difficultés de mémorisation (écrire l'opération à calculer mentalement, proposer des pictogrammes pour la poésie ...)

Fournir du matériel : Ordinateur, calculatrice, matériel de manipulations mathématiques (boulier, pic bille, cubes ...), matériel de géométrie pour handicap moteur ou dyspraxie ...

Adaptations de l'environnement de travail :

Limiter les stimulations visuelles ou sonores, les objets sur le bureau, les manipulations ...

Evaluer en situation duelle ou face à face

Aider au maintien de l'attention (guider pour la reprise du travail en cas d'interruption, utiliser des repères matériels pour se situer dans l'avancement du travail...)